

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 644-2025

RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMITÉS DE LA VILLE DE PERCÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 03 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 644-2025 Règlement régissant les Comités de Ville de Percé.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

Donné à Percé, ce treizième jour du mois de mars deux mille vingt-six.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 13 mars 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2026.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim